

Mesures d'économies d'énergie

Extinction de l'éclairage public à partir du 10 novembre 2022 de 23h00 jusqu'à 6h du matin

Nous informons la population que l'extinction de l'éclairage public est effective, dans certains secteurs de la commune, depuis le 10 novembre dernier.

Contrairement au communiqué de la semaine passée, le Conseil communal a décidé d'éteindre l'éclairage public à partir de **23h00** et non pas 22h. Il sera à nouveau enclenché dès **06h00** du matin.

Les horloges permettant l'extinction de l'éclairage public sont posées par étape au sein du village. Ainsi, certains candélabres du village seront éteints avant d'autres.

Nous tenons par ailleurs à vous rappeler que les passages piétons ne seront plus illuminés et appelons à votre extrême vigilance notamment aux abords des collèges.

Le Landeron, le 7 novembre 2022

Le Conseil communal